

OBJET SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORTE DU DELEGATAIRE POUR 2010

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SODIPARC, délégataire du service public de stationnement payant, m'a remis son rapport annuel retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation pour 2010.

Au 31 décembre 2010, la SODIPARC gérait :

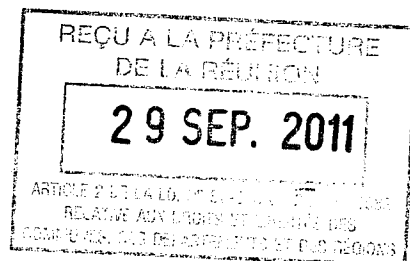
- 3075 places sur voie publique (1519 en zone orange et 1556 en zone verte) ;
- 1127 places dans les parcs en surface et en ouvrage (République, Sainte Anne, Grand Marché, Petit Marché) ;


soit 4 202 places au total.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 319 000,00 € et le résultat net à - 50 000 €

Conformément à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sera mis à la disposition du public à la mairie et dans les mairies annexes.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2010**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1413-1 ;

Sur l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 31 août 2011 ;

Sur le RAPPORT 11/5-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Philippe NAILLET, Conseiller Municipal, présenté au nom des commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, Aménagement / Développement Durable, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions.

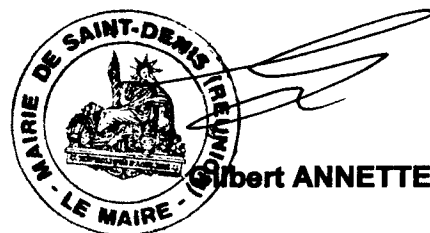
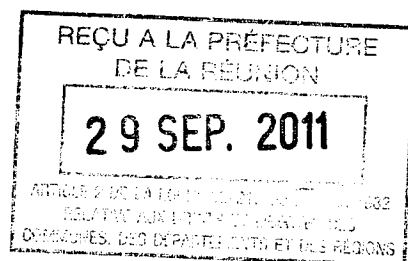
APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport 2010 relatif à la délégation de service public d'exploitation du stationnement payant exercée par la SODIPARC.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

LE MAIRE



Libert ANNETTE